

**38 ème SALON de LIVRE et de la BD de LA COUTURE**  
**Salle des Sports, rue du Rietz LA COUTURE**

**2 et 3 février 2019**

**Règlement général**

---

Le salon du livre et de la BD est organisé par La Municipalité de La Couture et l'Association L3C (*La Couture, champs de Cultures*).

L'objectif de ce salon est de promouvoir la lecture, l'écriture et la bande dessinée. Les exposants doivent avoir un rapport direct avec les métiers du livre et de la BD

✓ **Dates et heures d'ouverture:**

Le salon est ouvert gratuitement au public :

Samedi 2 février de 11h à 19h

Dimanche 3 février de 10h à 18h30.

L'inauguration aura lieu le samedi 2 février à 11h.

✓ **A qui s'adresser?**

- Les services municipaux gèrent l'envoi de **documents pratiques** tels que les plans d'accès, les modes d'hébergement proches de la commune et la **réservation des repas** proposés aux exposants le midi.
- L'association L3C assure la **gestion de l'accueil et de l'inscription des participants**. Ceux -ci sont sollicités ou peuvent faire acte de candidature spontanée.

✓ **Conditions de participation et inscription**

Pour participer, les exposants sont invités à se procurer un dossier d'inscription auprès de l'association L3C ([lacoutureecc@orange.fr](mailto:lacoutureecc@orange.fr)) qui devra être retourné par courrier ou par courriel dûment rempli et signé par l'exposant. L'inscription sera définitive après validation de la commissaire du salon, présidente de l'association et la réception du règlement éventuel. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de désistement quel qu'en soit le motif.

**Les catégories:**

✓ **Les bouquinistes:**

Seuls les professionnels sont acceptés (avec n° de SIRET)

Leur nombre est limité, la taille de leur stand ne dépasse pas 4m. Les installations sauvages et rajouts de tables exposent leur auteur à voir leur candidature refusée l'année suivante.

Il est demandé une participation aux frais de 10 € par mètre linéaire

✓ **Les éditeurs et les libraires:**

Peuvent solliciter un stand de 4m maximum; un espace supplémentaire peut leur être accordé pour recevoir un auteur, illustrateur ou dessinateur sur leur stand (1m par auteur dont le nom doit figurer sur la fiche d'inscription, 3 auteurs maximum.

(Participation aux frais 10 € le mètre linéaire).

✓ **Les associations (Loi 1901)** se voient offrir gracieusement un stand d'une longueur maximum de 3m. La justification de leur inscription au journal officiel ainsi que les statuts de l'asso doivent être joints à la demande (lors de la première participation uniquement).

✓ **Les auteurs:**

Il leur est proposé un espace de 1 m gracieusement. Ils peuvent solliciter 1 m supplémentaire (10 €)

Les auteurs sont, dans la mesure du possible, regroupés par "genre":

Jeunesse, fantasy, science-fiction, illustration, romans, histoire, poésie...*liste non exhaustive.*

Cette indication permet de diriger le lecteur vers les ouvrages recherchés s'il ne peut visiter tous les exposants

Les autres activités (lucratives) autour du livre: tee-shirts, figurines, autres, peuvent solliciter un stand de 3m maximum (participation aux frais 10 € le m)

Les auteurs qui souhaitent être placés côte à côte doivent le stipuler expressément sur le bulletin d'inscription Un message envoyé a posteriori a de fortes chances d'être "oublié".

✓ **Les dessinateurs:**

*Catégorie 1:* il s'agit de dessinateurs invités par l'organisation, ils sont en nombre limité. Leurs ouvrages sont fortement réclamés par le public. Leurs albums sont vendus uniquement par le libraire spécialisé BD, partenaire du salon.

*Catégorie 2:* les dessinateurs qui sollicitent spontanément un espace pour présenter leurs albums ne sont pas pris en charge financièrement. Ils peuvent se rapprocher de leur éditeur pour un défraiement éventuel.

Un espace de 2 m leur est offert.

Les participants qui vendent directement leurs ouvrages ne peuvent prétendre à aucune participation financière de la commune.

✓ *Plan de la manifestation*

L'attribution de l'emplacement est communiquée sur le plan affiché à l'entrée du salon. Les emplacements sont répartis en fonction de la catégorie de l'exposant et de ses souhaits qui seront satisfaits dans la mesure du possible. En cas de nécessité, le plan peut-être modifié, pour des raisons de sécurité ou d'accessibilité par exemple.

Le nappage est de la responsabilité de l'exposant, des grilles pour accrocher des affiches sont mises à disposition (les attaches, ciseaux, punaises, agrafeuse, scotch... ne sont pas fournis). La communication visuelle (panneaux, enseignes) doit être installée à l'intérieur du stand sans empiéter sur les allées de circulation. La décoration choisie par l'exposant doit répondre aux normes légales imposées (notamment M1 pour les matériaux inflammables)

✓ *Documents à fournir (sous forme numérique de préférence)*

Pour l'ensemble des auteurs livre ou BD, l'inscription sera validée à réception du

- dossier dûment rempli et signé
- photo numérique de l'auteur (format portrait, bonne définition, libre de droit)
- biographie de l'auteur (maximum 150 mots)
- première de couverture de l'ouvrage présenté accompagnée d'une description de 150 mots maxi)

**Les demandes d'inscriptions** sont à retourner

Par courriel à

[lacouturecc@orange.fr](mailto:lacouturecc@orange.fr)

Ou par voie postale à

Salon du livre et de la BD-L3C  
245 rue de la Maladrerie  
62136 LA COUTURE

**Les chèques** doivent être libellés à l'ordre du "**Trésor public**"

**Les réservations de repas** sont à envoyer en Mairie de La Couture, 29 rue du Rietz, 62136

La date limite de réception

des dossiers est fixée au 31.12 2018.

L'installation se fait uniquement le samedi 2 février de 8h à 10h30.  
L'inauguration du salon a lieu à 11h.

Un service de gardiennage pendant la nuit du samedi au dimanche permet de laisser les stands installés en toute sécurité.

Le remballage, le dimanche à partir de 18h30, doit être terminé pour 20h. Ceux qui le souhaitent peuvent récupérer leur matériel le lundi matin avant 11h. Le site pendant la nuit du dimanche au lundi n'est pas sécurisé.

✓ *Désistement:*

Les personnes inscrites qui ne peuvent participer au salon sont priées d'avertir le plus rapidement possible afin d'éviter les places vides et permettre l'installation d'autres exposants. Dans aucun cas, la participation aux frais ne pourra être remboursée.

✓ *Assurance:* les participants doivent contracter une assurance personnelle pour leurs biens. En cas d'accident ou de dommage, l'exposant renonce à tout recours contre l'organisateur ou ses représentants

Les exposants s'engagent à respecter l'intégralité du présent règlement

Pour la Municipalité  
Le Maire

Pour l'association L3C  
La Présidente

Nota bene: le salon se situe face à la Gendarmerie de La Couture. Les exposants qui garent leur véhicule le long des bandes jaunes s'exposent à des amendes.

Plusieurs parkings sont à leur disposition (après avoir déposé leur matériel):  
Place de la mairie, stade de football, parking face à la boulangerie, le long des rues sur les emplacements signalés...

Il serait souhaitable de laisser les abords de la salle libre pour les visiteurs qui ont du mal à se déplacer et préfèrent renoncer lorsqu'ils ne trouvent pas où stationner.